





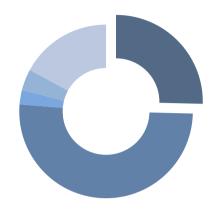




Clients professionnels à Bruxelles - 04/2019 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA
- * Basé sur une consommation moyenne de 5.000 kWh/an (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



			BeRelax Variable				
,			Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché				
(Tarif et durée		1 et 3 ans				
•	Redevance fixe (€/an) Compteur monohoraire		41,32				
			4,26				
	Compteur	Heures pleines	4,26				
	bihoraire	Heures creuses	4,26				
	Compteur exclusif nuit		4,26				
	Facturati	on	Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.				
	Paiement Service 5 étoiles		Par domiciliation, virement ou Zoomit.				
			Vous choississez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).				
			Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.				
	OCTA+ deals		Demandez votre carte carburant et bénéficiez de belles ristournes dans plus de 1.950 stations en Belgique. Ristourne garantie de 11 cents/litre TVAC sur le prix officiel chez OCTA+, Avia, Power, Gabriëls, Maes, DCB et G&V, ainsi qu'une ristourne de 9 cents/litre TVAC (hors autoroutes) chez Esso, Lukoil, Q8 et Texaco.				

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de	Distribution				Location compteur	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur
distribution	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit	(€/an)			l'énergie
Région de Bruxelles-Capitale								
Sibelga	7,98	7,98	5,70	5,01	12,54	1,89	0,3386	0,1926

Cotisation pour les missions de service public

Puissance souscrite	€/an
<=1,44 kVA	0,00
>1,44 et <6 kVA	9,96
>6 et <9,6 kVA	15,96
>9,6 et <13 kVA	19,92
>13 et <18 kVA	30,00
>18 et <36 kVA	39,96
>36 et <=56 kVA	79,80
>56 kVA	129,72

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

	Région de Bruxelles-Capitale			
Coûts énergie verte	0,920			

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et avec un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/04/2019 et le 30/04/2019 par un client professionnel.

Le prix de l'électricité OCTA+ BeRelax Variable est indexé mensuellement pour la période initiale du contrat (1 ou 3 ans). Il est basé sur la moyenne pondérée des cotations journalières Day Ahead Belpex Baseload par le profil S11 (publié par Synergrid) durant le mois de fourniture. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Belpex S11 de 39,11€/MWh HTVA: compteur monohoraire : Belpex S11*1,09; compteur bihoraire heures pleines : Belpex S11*1,09; compteur bihoraire heures pleines : Belpex S11*1,09.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé » sans que OCTA+ soit informé de cette spécificité, la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+5.85 avec une redevance de 100 €

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.